



La présidente,

Viry-Châtillon, le 12 mai 2017

Monsieur le Directeur,

LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX apporte à plus de 1.000 associations de protection animale des informations susceptibles de leur être utiles. Parmi celles-ci, une vous concerne. Il s'agit de l'assurance responsabilité civile pour les chats libres, sans propriétaire, sur l'espace public. En effet, beaucoup d'associations de protection animale pratiquent la stérilisation de ces chats ainsi que leur identification à leur nom. Ils sont relâchés sur l'espace public une fois opérés, avec la plupart du temps un nourrissage et un suivi sanitaire par des personnes proches d'eux localement.

Jusqu'à présent aucun accident dû à ces chats ne nous a été signalé. Mais les associations de protection animale apprécieraient d'être en règle pour leur assurance responsabilité civile, incluant ces chats. Ce type d'assurance est nouveau car la réglementation en vigueur existe seulement depuis 2015 . Le lien ci-dessous vous éclairera un peu plus :

<http://www.catclub.fr/plaquette/Plaque%20Catclub%20V2.pdf>

Nous vous serions très reconnaissants d'accepter ce nouveau type de contrat responsabilité civile et de nous en préciser les modalités. Nous nous chargerons de faire parvenir vos propositions aux associations de protection animale avec lesquelles nous sommes en relation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur général, nos sentiments les meilleurs.

Catherine BOMPARD

Monsieur Pascal BROUSSOUX Directeur
ALLIANZ
1 Cours Michelet CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex